



## Projet Pédagogique De l'accueil jeunes 11 (Scolarisé en 6<sup>ème</sup>) /17ans

### Introduction

Ce projet pédagogique s'appuie sur le projet éducatif de l'association « La Coulée Douce. Ce dernier a été rédigé et mis en place en prenant en compte un territoire, les besoins, les attentes de la population ainsi que sa réalité économique, sociale et culturelle et permet de donner un sens à l'ensemble des actions menées.

Il pourra évoluer et/ou se préciser en fonction des différents secteurs développés et gérés par l'association organisatrice (Point Accueil Jeunes, Cyber'Anim, Projet Jeunes, animation de loisirs et vacances...).

### L'organisateur

L'association La Coulée Douce est une association créée en 1990 et qui évolue depuis le 1 janvier 2017 dans le cadre des compétences jeunesse de La communauté de communes du Val de Sarthe.

### La structure

**L'accueil de jeunes est déclaré auprès de La DDCS72 en tant qu'accueil de Loisirs sans Hébergement et fait l'objet d'une convention de partenariat avec La Caisse d'Allocations Familiales de La Sarthe.**

Le point Accueil Jeunesse de La Coulée Douce est implanté rue Joël Le Theule sur la commune de La Suze sur Sarthe à proximité des espaces de jeux (skate parc, terrain multi sports), halle aux sports et collège.

Le Point Accueil jeunesse de 240 M2 est composé :

- D'un espace avec billard, baby foot, jeux de société, console vidéo...
- D'un espace Cyber avec dix ordinateurs en réseau
- D'une salle d'activité, réunion
- De bureau pour les animateurs et partenaire extérieure (Psychologue, mission locale...

L'association bénéficie d'autres espaces afin de mener différentes animations et activités :

- Le gymnase de La Suze sur Sarthe
- La Halle aux sport
- Salle des Fêtes
- Espace de stockage pour matériel Canoë, VTT, Tir à l'arc.

## Notre action

L'adolescence est une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent. C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur oppose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

De plus, les individus et tous les groupes humains sont interdépendants. Si les maux dont souffrent singulièrement les jeunes ont, sans contexte, des causes politiques, idéologiques, économiques, sociales et *familiales*, ils montrent également que notre société ne parvient pas à assumer pleinement sa fonction éducative.

*C'est pourquoi*, dans cette société en évolution sociale, culturelle, scientifique, technologique accélérée, où l'information est rapide, banalisée et pas toujours le reflet de la réalité, l'action éducative périscolaire, extrascolaire, sur l'ensemble des temps libres, s'avère de jour en jour plus nécessaire, tant pour le développement des personnes, que pour la formation des citoyens.

## Les objectifs pédagogiques de la structure

Les objectifs pédagogiques sont fixés par le directeur et l'équipe d'animation de l'accueil Jeunes pour une année civile. Ils s'appuient sur une écoute et un dialogue permanent avec le public accueillis. Ils sont réalisables grâce et au travers « un vivre ensemble » sur des temps quotidiens.

Les objectifs sont approuvés et validés le bureau de l'association. Ils prennent en compte les objectifs éducatifs du territoire et le contexte local. A travers tous ces objectifs, notre première volonté est de créer du lien avec les jeunes du territoire. Ils s'appuient sur une écoute et un dialogue permanent avec le public accueillis

### **I. Favoriser l'accueil informel des jeunes**

- A- Ouvrir un lieu d'accueil adapté aux jeunes
- B- Le faire connaître sur le secteur
- C- L'animer par un personnel qualifié

Moyens :

- Mise à disposition d'un espace jeunes pouvant accueillir les jeunes de 11 à 17 ans
- Aménager les locaux de manière à ce que les jeunes s'y sentent bien
- Diffuser des plaquettes d'information, affiches au sein des communes
- Mettre en place des animations et projets adaptés aux jeunes
- Encadrement par des professionnels de l'animation.

## **II. Rendre les jeunes acteurs de leurs temps-libres et favoriser leur autonomie**

- A. Les responsabiliser dans le fonctionnement de l'espace jeune
- B. Les impliquer dans la mise en place des projets, des animations
- C. Les accompagner dans leur orientation scolaire ou professionnelle
- D. Les mettre en autonomie sur les sorties ou séjours

Moyens :

- Mise en place d'un règlement intérieur créer avec les jeunes et qu'ils devront respecter
- Les jeunes pourront décider et organiser leurs activités ou projets (recherche, autofinancement, réalisation) avec la création de groupes de projet de jeunes avec un animateur référent
- Mise en place d'un porte monnaies jeunes
- Accompagnement et soutien scolaire
- Aide à la recherche de stage, d'emploi (C.V, lettre de motivation, etc)
- Mise en relation avec des professionnels (Mission local, espace emploi...)
- Création de temps en autonomie pour découvrir les espaces sur les sorties, projets ou mini séjour.

## **III. Impliquer les jeunes dans la vie locale**

- A. Mettre en place des actions avec les partenaires locaux
- B. Les sensibiliser sur des actions locales
- C. Les impliquer dans des actions de solidarité

Moyens :

- Des rencontres avec les autres jeunes du territoire
- Des activités favorisant l'échange avec les associations et organisations locales seront mises en place (participation aux fêtes locales, rencontres inter générations, etc)
- Des Actions solidaires avec les restaurants du Cœurs, les Amat'cœurs...

## **IV. Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence**

- A. Prévenir les comportements à risque
- B. Permettre la valorisation de soi
- C. S'ouvrir sur l'extérieur
- D. Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles

Moyens :

- Des actions de prévention seront menées avec les jeunes (prévention routière, alcool, drogue, sexualité, hygiène, premiers secours, etc) et en partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs,
- Des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir et se mettre en valeur seront proposées tout en respectant les capacités, âges et sexes de chacun (activités manuelles et sportives, jeu de société etc)

- Des court-séjours permettront l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous
- Des activités dites « de consommation » (Laser Game, bowling, patinoire ,etc) accompagnées de « temps-libres encadrés ».
- Afin de permettre aux familles de comprendre et de partager le ressenti des jeunes, des actions avec et pour les parents seront menées (soirée parents/jeunes, soirée débat, etc)

## **V. Les relations Humaines**

### **A. Relations Jeunes/jeunes**

- Tous les jeunes ont les mêmes droits et devoirs les uns envers les autres.
- Chaque jeune a le même pouvoir de décisions (choix des activités, choix des sorties...).

### **B. Relations Jeunes/animateurs**

- L'animateur est un adulte certifié professionnel de l'animation et a pour but d'accompagner le jeune hors cadre familial et scolaire.
- Il veillera à ce que chaque individu soit respecté et respectueux des autres

## **Le public**

### **1/ Public jeune**

L'Accueil Jeunes accueille les jeunes âgés de 11 (ou scolarisé en 6<sup>ème</sup>) à 17 ans. Il est ouvert à toutes et à tous : de toute catégorie sociale ou nationalité... L'accueil Jeunes autorise les parents à participer à l'encadrement des activités dans la limite mesure où ils ont rencontré l'encadrement au préalable et où leur présence ne gêne pas le fonctionnement du groupe.

### **2/ Public parent**

L'Equipe d'animation s'efforcera de répondre à toutes les interrogations des parents : les relations doivent être respectueuses du statut des uns et des autres.

Les parents peuvent consulter sur demande le projet pédagogique complet de la structure.

A l'inscription du jeune les documents sont remis avec :

- le règlement intérieur,
- Le dossier d'inscription comprenant une fiche de renseignements, une fiche sanitaire de liaison, un certificat médical de non-contre-indication à la vie en collectivité précisant que le jeune est à jour de ses vaccinations, test de natation (à ramener COMPLET et signé dans les plus brefs délais dès réception),
- la plaquette de l'accueil de loisirs ados présentant les horaires d'ouverture et le programme d'activités

Pour toutes sorties et ou animations extérieures, les dossiers COMPLETS et des autorisations complémentaires sont obligatoires

## **L'encadrement**

L'Equipe d'animation est constituée d'un directeur, deux animateurs permanents et d'éventuels animateurs saisonniers et/ou de stagiaires. Leur approche professionnelle se caractérise par une démarche d'observation, d'écoute, d'accompagnement et de force de proposition et d'animations.

### **Le directeur :**

- Il assure la mise en place et le suivi du Projet Educatif avec les membres du bureau
- Il assure l'ensemble des fonctions administratives, comptables et financières nécessaires à l'accomplissement du projet de l'association.
- Il a délégation pour représenter l'association auprès des différentes instances et travaille en partenariat avec la communauté de communes du Val de Sarthe, la DDSC 72, la C.A.F, les associations locales, Ecole, Collège...
- Il définit le projet pédagogique en lien avec les différents intervenants
- Il assure la direction et l'organisation du fonctionnement de l'accueil de loisirs ados
- Développement d'actions éducatives et de prévention en direction de la jeunesse, suivi du Contrat Enfance Jeunesse, gestion du budget, suivi pédagogique et administratif, encadrement de l'équipe d'animation.
- Il est investi d'une mission plus globale et œuvre au rayonnement de l'association en tant qu'acteur de développement local.

### **Deux animateurs permanents :**

- Ils assurent l'accueil informel au niveau du local,
- Ils sont à l'écoute des jeunes afin de répondre au mieux à leurs attentes. Ces demandes couvrent plusieurs domaines (création d'activités, suivi dans l'émergence et réalisation de projets, accompagnement socio éducatif plus personnalisé etc...),
- Ils impulsent une dynamique globale dans l'animation en direction des jeunes
- Ils préparent, mettent en place, encadrent, animent et établissent les bilans sur l'ensemble de leurs actions,
- Ils aident les jeunes lors de demandes ponctuelles (devoirs, rapports de stage, courriers, CV...)
- Ils peuvent prendre la direction d'un camp ou de la structure en cas d'absence du directeur

### **Des animateurs saisonniers :**

- Ils viennent renforcer l'équipe de permanents suivant les besoins (mini séjours, sorties...) et assurent un travail d'accueil et d'animation.

### **Des bénévoles :**

- Ils sont acteurs au sein de l'association, non seulement dans les instances statutaires mais aussi dans le suivi, l'évolution et la participation à différentes animations (Sorties, Cyber, Manifestations ...)

### Les parents et adultes :

- Ils participent à la vie de la Coulée Douce, en apportant leurs aides sur les transports,
- Ils soutiennent l'association lors d'actions et projets menés par les jeunes.

### Les Jeunes :

- Ils sont les grands acteurs de la vie de l'association,
- Ils participent à la mise en place des différentes activités et sont forces de propositions,
- Ils assurent aux mêmes des temps d'animations animateurs, et gèrent le bar au sein du local avec les animateurs,
- Ils sont les ambassadeurs de l'association lors des portes ouvertes aux collègues, le forum des associations...
- Ils sont acteurs dans la vie locale avec la commune, les associations locales....

### Jours et horaires d'ouverture des structures

#### a) Périodes scolaires

<b>JOUR</b>	<b>MATIN</b>	<b>APRES – MIDI</b>
Lundi	Fermé au public	15 h 00 – 18 h 30
Mardi	10 h 00 – 12 h 00	15 h 00 – 18 h 30
Mercredi*	10 h 00 – 12 h 00	*12 h 00 – 18 h 30
Jeudi	10 h 00 – 12 h 00	15 h 00 – 18 h 30
Vendredi	10 h 00 – 12 h 00	15 h 00 – 18 h 30
Samedi	Fermé au public	14 h 00 – 17h 00

#### b) Périodes de vacances

<b>JOUR</b>	<b>MATIN</b>	<b>APRES – MIDI</b>
Lundi	Fermé au public	13 h 30 – 18 h 30
Mardi*	9 h 00 – 12 h 00	*12 h 00 – 18 h 30
Mercredi*	9 h 00 – 12 h 00	*12 h 00 – 18 h 30
Mercredi soir	Soirée, plaquette vacances pour confirmation	18 h 30 - 22 h 00
Jeudi*	9 h 00 – 12 h 00	*12 h 00 – 18 h 30
Vendredi*	9 h 00 – 12 h 00	*12 h 00 – 18 h 30
Samedi	Fermé au public	Fermé au public

\*Les jeunes peuvent venir avec leur pique-nique et déjeuner au local

## **Modalités d'inscription**

Chaque jeune âgé de 11ans (ou scolarisé en 6<sup>ème</sup>) à 17 ans peut librement s'inscrire à la structure en :

- remplissant un dossier d'inscription pour donner suite à sa première visite faute de quoi il ne sera pas accepté
- consultant et signant le règlement intérieur (voir en annexe)
- payant une cotisation annuelle (juillet à juin) de 10 € par jeunes
- prenant connaissance de ce présent projet pédagogique
- fournissant son test préalable à la pratique d'activités aquatiques et nautiques
- un certificat complémentaire pourra être demandé en cas d'activités spécifiques

## **Mode de fonctionnement**

Afin de rendre autonomes et responsables les usagers, les accueils de l'espace jeunes sont libres : En effet, les jeunes (quels que soient leurs âges) peuvent bénéficier de la structure pendant la durée souhaitée dans la limite des horaires fixées par le Directeur.

L'équipe considère que les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs arrivées et leurs départs.

L'espace jeunes est un lieu d'accueil encadré par des animateurs dans lequel les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs activités pendant leurs temps libres.

### **1/ Règles de vie**

Pour assurer le bon fonctionnement des salles, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie de l'espace jeunes, le matériel, les locaux, les camarades et l'équipe d'animation.

Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles seront expliquées aux jeunes et seront affichées pour ne pas les oublier. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter.

### **2/ L'intérieur de la structure et des salles**

- Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de la structure
- Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites dans le cadre de l'animation jeunesse. Dans l'hypothèse contraire, l'association se réserve le droit d'une action récursoire contre les contrevenants dans toute action en responsabilité.
- Toute détérioration des équipements et matériels mis à disposition des jeunes devra être signalée à l'équipe d'animation qui en avertira immédiatement le directeur.

### **3/L'extérieur de la structure et des salles**

L'encadrement et l'animation à l'extérieur de la salle ne sont pas sous la responsabilité de l'association. Néanmoins, pour garantir la pérennité de l'activité il convient de respecter les règles qui conviennent à être appliquées au domaine public. Selon les activités, l'équipe d'animation veillera au taux légal d'encadrement, à la qualification des différents intervenants et à la sécurité physique et morale des jeunes.

#### **Tarifification**

L'association demande une cotisation annuelle de 12.00 € par année par jeunes pour la fréquentation et l'utilisation du matériel mis à disposition des jeunes.

- Les activités sportives collectives, jeux,... faites par l'équipe d'animation sont non payantes.
- Les activités extérieures proposées par l'équipe d'animation canoë, tir à l'arc demie journée ou journée : 3 à 8.00 €
- L'adhésion au cyber pour 120 heures d'utilisation : 11.00 €
- Les sorties dites de consommation sont à prix coutant. 8.00 à 55.00 € (Entrées + transport types sortie Disney, Astérix...)

En cas d'absence sur une activité, l'équipe d'animation doit être prévenue 24 h à l'avance au minimum. Le cas échéant, la facturation sera établie conformément à l'inscription, sauf en cas de maladie (fournir un certificat médical).

Le règlement se fait lors de l'inscription. Aucune réservation ne sera définitivement validée sans ce dernier. Il peut se faire :

- Par chèque libellé à l'ordre l'association La Coulée douce
- En numéraire
- Par bons C.AF
- Par chèques vacances
- Par chèques collègues

#### **Transport**

Les sorties se font en car ou mini bus de location selon le nombre. Les parents, les membres du bureau ou le directeur de l'association pourront être appelés à participer à certains transports

#### **Budget**

L'association dispose d'un budget émanant de subventions et recettes propres obtenues grâce à:

- La Commune de La Suze sur Sarthe
- La Communauté de communes du Val de Sarthe
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- La Caisse d'Allocations Familiales avec une convention dans le cadre des Prestations de Services Ordinaires
- La participation des jeunes avec leurs adhésions et leurs participations aux différentes animations sportives, culturelles et manuelles, Cyber, projets jeunes et mini séjours,
- Des ventes sur des opérations financières ou manifestations ponctuelles.
- Toute autre aide ou subvention afférente au fonctionnement ou actions possibles



## **Evaluation**

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, les animateurs réalisent des bilans relevant les éléments quantitatifs et qualitatifs des animations et activités qu'ils encadrent. Le directeur rédige un bilan annuelle présentant le bilan quantitatif, qualitatif et budgétaire, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, article de presse, photos.

S'agissant d'un accueil permanent, l'équipe d'animation travaillera sur un projet pédagogique annuel. Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif. Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées. Le travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions. A ce titre, des objectifs opérationnels précis permettent souvent de déterminer des modalités d'évaluation mesurables (être capable de..., respect d'une consigne particulière...)